



PROGRAMME DE FORMATION BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE (BAC PRO TBORGO)

BAC - Diplôme Education Nationale, de niveau 4 européen

DOMAINES :

TRAVAUX PUBLICS ET HABITAT
BÂTIMENT

Le titulaire du Bac Professionnel TBORGO est un technicien du bâtiment qui peut exercer les responsabilités de chef d'équipe au sein d'une entreprise. Il sera chargé essentiellement du suivi des chantiers.

Public visé par la formation

- Demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 30 ans, jeunes adultes en insertion
- Effectif : 12

Cette formation se déroule sur 2 ans.

Prérequis et admission

L'entrée en première est ouverte aux candidats :

Majeurs

Ayant effectué une seconde complète

Titulaires d'un CAP/BEP ou d'un titre professionnel de niveau équivalent

Ayant effectué une seconde en Bac pro (dans la filière souhaitée).

Ayant accompli une première ou terminale générale (sous réserve de l'étude du dossier).

Recherche d'entreprise : le service recrutement de l'école, en partenariat avec l'association Soualiga Éducation, vous accompagne dans vos démarches.



Niveau de sortie

Niveau 4 : Baccalauréat

Diplôme obtenu

Nom du diplôme

Diplôme Education Nationale : Bac Pro Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation de Gros Œuvre

Code diplôme : 40023203

Code RNCP : RNCP4888

Code EN : BTB4005

Formacode : 22374

CertifInfo : 81454

Rome : F1703

Objectifs de la formation

Diplôme Education Nationale : BAC PRO TBORGO

Le titulaire de ce diplôme réalise, à partir de directives, sur des chantiers de construction neuve, de rénovation ou de réhabilitation, l'ensemble des travaux de gros œuvre dans les secteurs suivants construction de maisons individuelles, de bâtiments divers, d'ouvrages d'art, travaux de maçonnerie générale, fabrication d'éléments en béton pour la construction. Le BAC Pro TBORGO est capable de :

- Installer un chantier et Organiser l'exécution de l'ouvrage
- Savoir réaliser un devis
- Savoir organiser un chantier
- Réaliser des ouvrages complexes en maçonnerie ou en béton en tenant compte des contraintes liées à l'environnement, aux types de matériaux.

Contenu de formation

Enseignements généraux :

- Français, Maîtrise de la langue et Communication
- Mathématiques - Sciences
- Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique
- Economie et Gestion
- EPS
- Anglais
- Arts appliqués et cultures artistiques

Enseignements professionnels :

- Analyse technique d'un ouvrage
- Préparation et organisation d'un chantier
- Métré, quantification et estimation des ouvrages
- Techniques et réalisation d'ouvrages en entreprise Suivi de réalisation et contrôle qualité
- Maintenance des matériels et des ouvrages et des installations
- Communication graphique et CAO-DAO
- Description et estimation des ouvrages



- Connaissance du secteur professionnel
- Enjeux énergétiques et environnementaux,
- Eco-responsabilité
- Etude des constructions Prévention
- Santé Environnement

METIERS ACCESSIBLES

Chef d'équipe, Chef de chantier, Assistant conducteur de travaux

POURSUITE D'ÉTUDES

BTS Bâtiment, BTS Management économique de la construction

Lien RNCP France compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4888/>

Modalités d'évaluation et de validation des acquis

Evaluation formative

Evaluations tout au long de l'action de formation sous la forme de :

- Devoirs sur table hebdomadaires, oraux professionnels, exposés, dossiers professionnels, devoirs à la maison...
- Examens blancs en conditions réelles à chaque fin de semestre.

Evaluation sommative

Présentation aux épreuves nationales du Baccalauréat Professionnel **TECHNICIEN DU BÂTIMENT** :

ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE en fin de deuxième année.

Session d'examen mai-juin

Évaluations certificatives / Sessions d'examen

Épreuves	Coeff.	Type	Forme	Durée
E1 – Scientifique				
• Mathématiques	1,5	Ponctuel	Écrit et pratique	1h
• Sciences physiques	1,5	Ponctuel		1h
E2 : Analyse et préparation				
• Analyse technique d'un ouvrage	2	Ponctuel	Écrit	4h
• Préparation et organisation des travaux	2	Ponctuel	Écrit	4h
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel : Réalisation d'ouvrage				
• Présentation d'un dossier d'activité	2	Ponctuel	Oral	20 min
• Mise en œuvre	3	Ponctuel	Pratique	14h à 17h
• Activités spécifiques et contrôles	2	Ponctuel	Pratique	4h à 7h
• Économie – Gestion	1	Ponctuel	Oral	30 min
• Prévention Santé Environnement	1	Ponctuel	Écrit	2h
E4 : Langue vivante (anglais)	2	Ponctuel	Oral	20 min
E5 : Français, histoire-géographie, éducation civique				
• Français	2,5	Ponctuel	Écrit	2h30



• Histoire, Géographie, Éducation civique	2,5	Ponctuel	Écrit	2h
E6 : Arts appliqués et culture artistique	1	Ponctuel	Écrit	1h30
E7 : Éducation Physique et Sportive	1	Ponctuel	Pratique	

Intervenants

- Professionnels de l'environnement
- Formateurs de l'ISGCN
 - Formateurs habilités et expérimentés dans la formation pour adulte

Durée de la formation et modalités d'organisation

Modalité d'action : Formation en présentiel.
Démarrage en septembre.

Durée : La durée de la formation est de 2 années. Elle comprend 1350 heures d'enseignements au CFA, en alternance avec les temps de travail au sein de l'entreprise d'accueil agréée pour former des apprentis. Le rythme de l'alternance est de 2 jours de cours par semaine et 3 jours en entreprise.

Lieu de réalisation de l'action

ISGCN – 3 rue de la Liberté – Marigot – 97150 Saint-Martin

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 559 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge partiellement par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

- de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et +
1re année de contrat d'apprentissage			
27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2e année de contrat d'apprentissage			
39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3e année de contrat d'apprentissage			
55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de



contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Information Handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser votre situation à l'inscription. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le référent handicap de l'ISGCN 0590 87 33 12

Diane AUTIER – diane.autier@isgcn-sxm.com

Indicateurs de résultat

- Taux de satisfaction : **en cours**
- Nbre de bénéficiaires en BAC PRO TBORGO : **en cours**
- Taux et cause d'abandon : **en cours**
- Taux de réussite (validation totale du diplôme) : **en cours**